

Contact

Le bulletin des Résidents de
Pays de Meaux Habitat

le mot du Directeur Général



Chères locataires, chers locataires,

Depuis 2014, Pays de Meaux Habitat veille à **vosre sécurité** en équipant l'ensemble de ses logements de **Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF)**. Ces appareils, indispensables en cas d'incendie, permettent **d'alerter rapidement** les occupants et **d'éviter des drames**. Toutefois, leur **durée de vie est limitée à 10 ans**. Il est donc essentiel de penser à leur remplacement afin de garantir leur bon fonctionnement. N'oubliez pas qu'un DAAF opérationnel n'est pas seulement une précaution, c'est une **obligation légale et une condition requise par votre assurance habitation**.

Dans cette optique, nous vous rappelons également l'importance d'adopter les **bons réflexes en cas d'incendie**. Un feu peut se déclarer à tout moment, et **vosre réaction est essentielle** pour assurer votre sécurité et celle de votre entourage. Pour vous y préparer, retrouvez dans ce numéro un article détaillé sur les gestes à adopter en cas de sinistre.

Dans cette même volonté de proximité et d'accompagnement, nos équipes ont récemment mené une nouvelle tournée de visites de courtoisie. Près de **200 locataires** occupant leur logement depuis plusieurs décennies ont ainsi pu échanger avec nous. Ces rencontres ont été l'occasion d'aborder **des sujets essentiels**, tels que l'entretien des équipements et les règles de vie en collectivité, mais aussi de partager un moment convivial et chaleureux. Ces échanges **renforcent les liens** qui nous unissent et nous permettent **d'améliorer constamment vosre cadre de vie**.

Cette année, **la régularisation annuelle des charges** locatives évolue. Désormais, vous recevrez **un seul décompte annuel**, regroupant **l'ensemble de vos charges**, y compris l'eau et le chauffage, pour les locataires concernés. Ce changement vise à vous offrir **une meilleure lisibilité de vos dépenses** et **une transparence accrue sur vos paiements**. Nous vous invitons à consulter attentivement votre décompte dès réception et, en cas de question ou de difficulté, **nos équipes** restent disponibles **pour vous accompagner** et envisager des solutions adaptées à votre situation.

Vosre bien-être passe aussi par un environnement sain et bien entretenu. **Le gardien** de vosre résidence joue **un rôle clé** pour assurer **le bon fonctionnement** des espaces communs et **répondre à vos sollicitations**. De vosre côté, quelques gestes simples permettent de préserver vosre logement : **bien ventiler** pour éviter la condensation, **chauffer de manière adaptée** et **entretenir vos équipements**. Une bonne **gestion des déchets** est également essentielle pour garantir **un cadre de vie agréable à tous**. En respectant **les consignes de tri** et en **déposant vos déchets correctement**, nous contribuons **ensemble** à la **propreté** et au **bien-être** de nos résidences.

Nous comptons sur vosre vigilance au quotidien pour faire de vosre logement et de vosre résidence des lieux sûrs et agréables à vivre.

Soyons tous acteurs de **vosre bien-être** et de **vosre sécurité** !

Christophe Maurice
Directeur Général



"aménageons ensemble un avenir à taille humaine"



Retour sur nos visites de courtoisie : près de 200 locataires rencontrés

Dans la continuité de notre démarche de proximité, nous avons mené en mars une deuxième tournée de visites de courtoisie à domicile. Cette initiative nous a permis de rencontrer les résidents occupant leur logement depuis 33 à 39 ans.

Ces visites ont pour objectif de renforcer les liens avec nos locataires de longue date et de partager un moment d'échange dans une ambiance conviviale. Elles ont également été l'occasion de transmettre des informations utiles sur plusieurs thématiques essentielles :

- Le rôle du gardien,
- L'entretien et l'utilisation des équipements collectifs,
- Les bonnes pratiques pour l'entretien des équipements intérieurs (chauffage, VMC, etc.),
- Les règles de vie en collectivité,
- L'état général du logement.

Les locataires ont eu la possibilité de nous faire visiter leur logement afin que nos équipes identifient d'éventuels travaux à prévoir pour améliorer leur confort au quotidien. En témoignage de notre engagement, chaque résident a reçu un plaid logoté PMH, un cadeau qui a été fortement apprécié.



Livraison de la résidence Jeanne Hébuterne

Dans le cadre du développement de l'offre de logements sur notre territoire, une nouvelle opération immobilière de 37 logements est en cours de réalisation par le promoteur Bouygues Immobilier au 22 avenue Salvador Allende à Meaux.

Pays de Meaux Habitat a fait l'acquisition, en Vente en l'État Futur d'ACHÈVEMENT (VEFA), du bâtiment B comprenant 12 logements :

- **Bâtiment A** : 25 logements destinés à l'accession privée par le promoteur Bouygues Immobilier
- **Bâtiment B** : 12 logements destinés à la location par Pays de Meaux Habitat en Prêt Locatif Social.

Cette configuration implique la mise en place d'un syndicat de copropriété pour assurer la gestion des équipements communs, notamment la chaufferie gaz qui alimentera l'ensemble des logements.



La mise en service de cette résidence est prévue pour le 15 septembre 2025.

Mettez à jour vos coordonnées pour rester informé !

Afin de vous transmettre rapidement les informations importantes concernant votre logement et votre résidence, il est essentiel que vos coordonnées (numéro de téléphone et adresse e-mail) soient à jour :

- Directement sur votre Espace Locataire accessible via notre site internet : www.pays-de-meaux-habitat.fr
- À l'accueil de Pays de Meaux Habitat, grâce à la borne numérique mise à votre disposition
- Par téléphone auprès de votre gestionnaire locative ou de nos chargés d'accueil



Incendie : adoptez les bons réflexes pour votre sécurité !

Un incendie peut survenir à tout moment et se propager rapidement. Chaque seconde compte pour assurer votre sécurité et celle de votre entourage.

Voici les réflexes à adopter en cas de feu dans votre immeuble :



En cas d'incendie, composez immédiatement le 18 ou le 112.

Adaptez votre réaction selon la situation :

Si le feu se déclare dans une pièce de votre appartement :

- Fermez la porte et les fenêtres pour limiter l'oxygénation du feu.
- Si votre logement est équipé au gaz, coupez le gaz si possible.
- Sortez immédiatement et rejoignez l'extérieur de l'immeuble.

Si de la fumée envahit la cage d'escalier :

- Restez chez vous, ne sortez pas.
- Bouchez le bas de la porte avec des linges humides pour limiter l'infiltration de fumée.

Si le feu menace votre porte d'entrée ou vos fenêtres :

- Restez à l'intérieur si la porte d'entrée est touchée.
- Fermez les ouvertures et si votre logement est équipé au gaz, coupez le gaz si possible.
- Humidifiez votre porte avec des linges mouillés.
- Manifestez votre présence aux secours en vous plaçant à une fenêtre éloignée du sinistre.

Si l'incendie est en-dessous de votre logement ou sur votre palier :

- Restez chez vous et fermez votre porte palière.
- Mouillez la porte pour ralentir la propagation du feu.
- Signalez-vous à une fenêtre pour être repéré par les secours.
- Si vous êtes exposé à la fumée, baissez-vous et respirez à travers un tissu humidifié.

Restez calme et appliquez ces consignes. Votre réaction peut faire toute la différence !

Une borne interactive pour simplifier vos démarches !

Dans le cadre de l'amélioration de ses services, PMH met à votre disposition une borne numérique à l'accueil. Cet outil a été pensé pour vous permettre d'effectuer facilement un grand nombre de démarches, en toute autonomie :

- Accéder directement à votre espace locataire
- Modifier ou renouveler une demande de logement social
- Vous connecter aux services publics essentiels (CAF, impôts, etc.)
- Réaliser vos démarches administratives simplement et rapidement

Nos chargés d'accueil sont à votre écoute pour vous accompagner dans l'utilisation de la borne. Ils peuvent également vous expliquer en détail toutes les fonctionnalités disponibles sur votre Espace Locataire : consultation de vos documents, suivi de vos paiements, mise à jour de vos informations et régler votre loyer en ligne en toute sécurité.



Assurez votre sécurité : pensez à remplacer votre détecteur de fumée !

La sécurité de votre logement est une priorité. C'est pourquoi, dès 2014, Pays de Meaux Habitat a équipé l'ensemble de ses logements de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF), conformément à la réglementation en vigueur. Les logements livrés après cette date en sont également dotés. Ces petits appareils jouent un rôle essentiel en détectant les fumées en cas d'incendie, permettant ainsi une évacuation rapide et limitant les risques pour vous et vos proches.



Une obligation pour votre assurance habitation.

La présence d'un DAAF fonctionnel dans votre logement est une obligation légale et une condition essentielle de votre contrat d'assurance habitation. En cas de sinistre, un détecteur défectueux ou absent pourrait impacter votre indemnisation.

Une durée de vie limitée à 10 ans.

Comme tout équipement de sécurité, les DAAF ont une durée de vie limitée. Après 10 ans, leur efficacité peut être réduite. Il est donc impératif de les remplacer afin de garantir leur bon fonctionnement. Cette responsabilité incombe aux locataires.

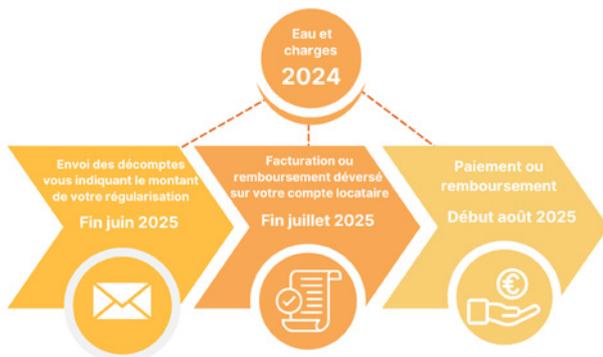
Que faire en cas de doute ?

Si vous avez des questions sur l'entretien ou le remplacement de votre DAAF, votre gardien est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h00 à 12h20 et de 14h00 à 17h30. Ses coordonnées sont affichées dans le hall de votre immeuble ainsi que sur vos avis d'échéance. Vous pouvez également contacter la Direction de la Relation Client au 01 60 23 37 37 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30).

Ensemble, restons vigilants pour assurer notre sécurité et celle de nos proches !

Évolution de la régularisation des charges 2024 : un décompte unique par an

Dans le cadre de la mise à jour de notre système de gestion, les régularisations de charges évoluent. Désormais, vous recevrez un seul décompte annuel, regroupant l'ensemble des charges : eau, charges locatives et chauffage collectif.



Qu'est-ce qu'une régularisation de charges ?

Chaque mois, vous payez des provisions pour charges en complément de leur loyer. Ces provisions couvrent des dépenses liées à l'entretien de l'immeuble, aux services communs (ascenseur, éclairage des parties communes, nettoyage...) et, selon les cas, à la consommation d'eau et de chauffage collectif.

Une fois par an, le montant réel des charges est comparé aux provisions versées :

- Si vous avez trop payé, la différence vous est remboursée ou déduite de vos loyers suivants.
- Si vous n'avez pas assez payé, un complément vous sera demandé.

C'est cette mise à jour annuelle des charges, basée sur les dépenses réelles, que l'on appelle régularisation de charges.

Bien trier et bien jeter : un geste essentiel pour votre résidence et votre environnement !



Il a été constaté encore trop d'erreurs de tri et d'incivilités dans la gestion des déchets au sein des résidences. Il est essentiel que chacun adopte les bons gestes afin de garantir la propreté des espaces communs et de contribuer à la préservation de notre environnement.

Quelques rappels importants :

- **Respectez le tri :** Les déchets recyclables doivent être déposés dans les bacs correspondants. Vérifiez les consignes de tri affichées pour éviter les erreurs.
- **Ne laissez pas vos sacs poubelles à même le sol :** Ils doivent être placés dans les bacs prévus à cet effet.
- **Fermez bien vos sacs poubelles** avant de les jeter afin d'éviter les nuisances (mauvaises odeurs, propagation des déchets, animaux errants, etc.).
- **Pliez et compactez vos cartons** avant de les déposer dans le bac dédié, afin de ne pas encombrer inutilement les conteneurs.

En adoptant ces gestes simples, nous pouvons tous contribuer à un cadre de vie plus agréable et plus propre.

Le gardien de votre résidence : un acteur essentiel du bien-être de votre immeuble

Le gardien joue un rôle clé et veille à la qualité de vie de tous les habitants.

Il gère toutes les questions liées à la tranquillité, à la propreté et à l'entretien des parties communes. Il veille au respect des règles de bon voisinage et contribue à un cadre de vie agréable pour tous.

Comment signaler un problème technique ?

Si vous constatez un dysfonctionnement dans votre logement ou dans les parties communes :

1. **Constat par le gardien :** Il se rendra sur place pour évaluer la situation.
2. **Remise d'un bon d'intervention :** Ce document atteste de la prise en compte de votre demande.
3. **Conservation du bon d'intervention :** Gardez ce document jusqu'à la résolution du problème.
4. **En cas de retard ou de non-résolution :** Présentez-vous à l'accueil avec votre bon d'intervention ou contactez nos services au 01 60 23 37 37.

Les horaires du gardien

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h20 et de 14h00 à 17h30

Ses coordonnées sont affichées dans le hall de votre immeuble ainsi que sur vos avis d'échéance.



NOÉ

VINY

Que faire en cas d'urgence en dehors des horaires du gardien ?

Vous pouvez contacter la centrale d'appels d'urgence au 01 60 01 60 01, disponible 24h/24.

En respectant ces procédures et en collaborant avec votre gardien, vous contribuez à un environnement de vie serein et bien entretenu pour l'ensemble des résidents.

Connectez-vous à votre Espace Locataire !

En tant que locataire de PMH, vous avez accès à un Espace Locataire personnalisé sur notre site internet.

Ce service gratuit et pratique vous permet de :

- Déposer **vos attestations d'assurance habitation**
- Télécharger et imprimer **vos avis d'échéance**
- Régler **vos loyers et/ou vos régularisations** de charges en ligne
- Mettre à jour **vos coordonnées téléphoniques et numériques** pour être informé rapidement en cas de travaux ou de dysfonctionnement dans votre résidence
- Adhérer au **prélèvement automatique** pour le paiement de votre loyer
- Consulter le détail de **vos consommations d'eau**, si vous êtes concernés
- Répondre à l'enquête **Supplément Loyer Solidarité (SLS)**
- Accéder à **tous les documents liés à votre contrat de location**

Bienvenue Sur Votre Espace
Locataire

Pays de Meaux
Habitat

Identifiant de connexion
ENTREZ VOS IDENTIFIANTS

Mot de passe
ENTREZ VOTRE MOT DE PASSE

Connexion

[MOT DE PASSE OUBLIÉ ?](#)

Louer un emplacement de stationnement avec PMH Vous êtes locataires de PMH et vous recherchez une place de parking ?



Nous mettons à disposition des emplacements de stationnement en location pour nos locataires.

Pour obtenir des informations sur les disponibilités, les tarifs et les conditions d'obtention, contactez nos équipes :

☎ 01 60 23 37 37 – choix n°5

✉ locationparking@paysdemeauxhabitat.fr

Vous pouvez également effectuer votre demande directement en ligne sur notre site internet ou télécharger un formulaire à compléter www.pays-de-meaux-habitat.fr/vous-recherchez/vous-souhaitez-louer-un-emplacement-de-stationnement

Avec **klaro** bénéficiez d'aides financières !

Depuis décembre 2023, PMH propose gratuitement le simulateur d'aides financières KLARO, qui permet aux locataires de découvrir les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Vous n'êtes pas encore inscrit à KLARO ?
Rien de plus simple :

- # A partir de l'adresse e-mail que vous avez transmis à PMH, un mail d'invitation vous a été adressé.
- # Pensez à bien vérifier votre boîte mail : un mail d'invitation de **bonjour@klaro.fr** vous y attend (regardez aussi vos courriels indésirables).
- # Dans le mail de **bonjour@klaro.fr**, vous devez cliquer sur « **Découvrir et m'enregistrer** » puis laissez-vous guider pour effectuer vos démarches.

Avec **papernest** allégez gratuitement vos contrats liés à votre habitation !

Chez PMH, nous souhaitons renforcer le pouvoir d'achat de nos locataires en vous proposant la plateforme Papernest. Ce service gratuit vous permet d'alléger vos contrats liés à l'habitation pour votre assurance habitation, internet, téléphone mobile et contrat d'énergie.

Pour plus d'information sur Papernest, contactez-nous au 01 60 23 37 37. Avec votre accord, Papernest s'occupera de tout gratuitement, vous faisant gagner du temps et de l'argent !

Contact

www.pays-de-meaux-habitat.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

